

## Conseil Municipal du lundi 7 avril 2008

- ↪ **Taux d'imposition 2008 :** Le Conseil Municipal adopte une augmentation de 0,9781 % des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Les taux de 2008 sont donc pour la taxe d'habitation 6,21 %, pour la taxe foncière (bâti) 14,44 % et pour la taxe foncière (non bâti) 67,03 %.
- ↪ **Affectation du résultat 2007 :**
- **Budget Principal :**
    - ⇒ **Section de fonctionnement :** le résultat cumulé au 31/12/2007 est de 676.061,18 €. La somme de 202.509,63 € sera reprise au Budget Primitif 2008 à la ligne « excédent antérieur reporté de fonctionnement », et la somme de 473.551,55 € sera affectée à l'article 1068 du budget primitif, afin de couvrir le besoin de financement des opérations de la section d'investissement.
    - ⇒ **Section d'investissement :** le résultat cumulé au 31/12/2007 est de 391.109,08 € et sera repris au budget primitif de l'exercice 2008 à la ligne « solde d'exécution d'investissement reporté »
  - **Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement :**
    - ⇒ **Section de fonctionnement :** le résultat cumulé au 31/12/2007 est de 61.518,48 €. La somme de 26.188,08 € sera reprise au Budget Primitif 2008 à la ligne « excédent antérieur reporté de fonctionnement », et la somme de 35.330,40 € sera affectée à l'article 1068 du budget primitif, afin de couvrir le besoin de financement des opérations de la section d'investissement.
    - ⇒ **Section d'investissement :** le résultat cumulé au 31/12/2007 est de 5.765,60 € et sera repris au budget primitif de l'exercice 2008 à la ligne « solde d'exécution d'investissement reporté »
  - **Budget Annexe des Services Funéraires :**
    - ⇒ **Section de fonctionnement :** le résultat cumulé au 31/12/2007 est de 4.383,57 €. Il sera repris au Budget Primitif 2008 à la ligne « résultat d'exploitation reporté ».
- ↪ **Budget Primitif 2008 :**
- **Budget Principal :** Dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 1.439.060 euros et celles d'investissement à 3.499.864 euros.
  - **Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement :** Dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 196.460 euros et celles d'investissement à 321.099 euros.
  - **Budget Annexe des Services Funéraires :** Dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 6.000 euros.
  - **Budget Annexe du Lotissement :** Dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 380.690 euros et celles d'investissement à 367.690 euros.
- ↪ **Commission d'Appel d'Offres :** Considérant qu'outre le Maire, la commission d'appel d'offres est composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants, ont été élus à l'unanimité Patrick CHICANNE titulaire (suppléant Michel BOUSSIÈRE), Jean-Claude FARGUES (suppléant Pierre LANDES), Jacques VIDAL (suppléante Emilie MAFFRE).
- ↪ **Election des délégués auprès du SIEM des Monts de Lacaune :** Ont été élus à l'unanimité délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Enseignement Musical des Monts de Lacaune Jacques VIDAL (suppléante Francette SEGUIER), Charles CULIE (suppléante Elisabeth VIDAL-ROQUE).
- ↪ **Election du Correspondant Défense :** Monsieur Patrick CLEMENT a été désigné à l'unanimité Correspondant Défense
- ↪ **Commission Communication, Animation, Mouvements associatifs et sportifs, Tourisme:** A l'unanimité Anne-Lise LE GARGAM a été désignée membre de ladite commission.
- ↪ **Achat Immeuble :** Monsieur le Maire est autorisé à faire diligence pour aboutir à l'acquisition de l'immeuble sis 1 Place saint Blaise appartenant à Monsieur et Madame Edouard DE MATOS au prix de 20.000 euros ; tous les frais d'acte et autres étant à la charge de la Commune.